

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés et à l'activité des filiales.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

I – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons qu'aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2021. Comme au 31 décembre 2020, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes. Les chiffres qui vous sont présentés dans le présent Rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées, le résultat des entités dont l'activité a été abandonnée au cours des exercices précédents a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat, les actifs et les passifs concernés ont fait l'objet de reclassement sur des lignes distinctes du bilan et le tableau des flux de trésorerie présente de manière distincte les flux de trésorerie au titre des activités maintenues et les flux de trésorerie des activités abandonnées.

Ces reclassements ont été opérés tant sur les données de la période que sur les données de la période comparative des états financiers et des notes de l'annexe des comptes.

II – LES FAITS MARQUANTS

Contexte d'arrêt des comptes et continuité d'exploitation

Sur la base des estimations dont il dispose, en particulier les très bons résultats enregistrés en 2020 et en 2021 par le Groupe et par les réseaux, le lancement du nouveau plan stratégique « 1pacte » qui couvre les années 2022 à 2025 et la reconstitution par la société Mr.Bricolage de ses capitaux propres fin 2021, le Conseil d'Administration considère que la société sera en mesure de faire face à ses besoins de financement au cours des 12 mois à venir. En conséquence, le Conseil d'Administration a estimé que la convention comptable de continuité d'exploitation est applicable pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2021.

Faits marquants

La période est marquée par :

- le lancement du projet stratégique « 1pacte » pour les années 2022 à 2025.
- l'accélération et la modernisation de l'évolution du réseau :
 - Au cours de la période, 15 nouveaux points de vente ont rejoint l'enseigne Mr.Bricolage (incluant 3 ralliements) alors que 2 magasins sont sortis du réseau.
 - Le nouveau concept continue à être déployé au sein du réseau Mr.Bricolage avec 32 magasins déployés en 2021. À fin décembre, il a été mis en place dans 57 magasins.
 - L'enseigne Les Briconautes a ouvert 2 nouveaux points de vente en 2021 alors qu'un magasin a été fermé. Au cours de la même période, les affiliations à la centrale Le Club ont évolué fortement (53 ouvertures contre 13 fermetures) : il s'agit principalement de magasins cherchant à développer une offre complémentaire dans le secteur du bricolage et du jardinage.
- le renforcement de la visibilité de l'offre digitale.
- l'inscription du télétravail dans les pratiques du Groupe.
- la mise en place de 3 comités dédiés à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).
- la refonte du schéma directeur des systèmes d'information du Groupe et la préparation du déploiement du nouvel outil de gestion en magasin, démarré dès janvier 2022.

Réévaluation libre et reconstitution des capitaux propres

La société Mr.Bricolage a procédé au 31 décembre 2021 à la réévaluation libre de ses actifs corporels et financiers, prévue expressément par le Code de Commerce. À l'issue de cette opération, les capitaux propres de la société sont supérieurs à la moitié du capital social.

Impacts liés à la COVID-19

Comme l'année précédente, le Groupe est impacté par la crise sanitaire. Les impacts précis restent cependant complexes à isoler.

- Les confinements successifs ont été plutôt favorables à l'activité du secteur du bricolage. Les magasins du réseau ont poursuivi leur progression. Ils sont restés ouverts tout au long de l'année 2021 alors que de nombreux d'entre eux avaient fermé totalement ou partiellement en 2020 au cours des premiers jours de la crise. Dans le même temps, les concurrents, qui avaient fermé sur des durées plus importantes que le Groupe en 2020, ont été ouverts tout au long de la période.
- Les difficultés d'approvisionnement liées au contexte sanitaire ont conduit le Groupe à anticiper des achats afin d'atténuer au maximum les ruptures en magasin. Ces achats ont eu pour effet d'augmenter de manière sensible le niveau des stocks du Groupe et des magasins du réseau en fin d'exercice.
- Le coût du fret international a évolué très fortement, renchérissant significativement le prix de revient des produits importés.
- Le Groupe n'a pas eu recours en 2021 à l'activité partielle. Le télétravail a été instauré comme une pratique courante pour les équipes sièges à travers la mise en place d'une charte permettant à chacun de choisir librement son mode de travail.
- Le niveau de trésorerie est impacté positivement par les performances de l'activité commerciale.
- Le Groupe a procédé à la mise en œuvre au 31 décembre 2021 d'un test de dépréciation de son goodwill. Sur base des résultats obtenus, aucune dépréciation n'est à constater à ce titre dans les comptes annuels.

III – LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2021

Les chiffres présentés en 2021, comme en 2020, sont établis en normes IFRS.

III.A. Le chiffre d'affaires consolidé

Activités (en millions d'euros)	2021	2020	2019 Publié	2019 (1) Retraité	2018 Publié
Services Aux Réseaux	302,7	274,6	213,9	265,3	201,4
- dont ventes de prestations	92,2	82,8	68,7	74,9	67,7
- dont ventes de marchandises	210,5	191,8	145,3	190,4	133,8
Commerces	-	-	33,2	-	39,7
TOTAL	302,7	274,6	247,1	265,3	241,1

(1) Les opérations intragroupes entre les activités maintenues et les activités abandonnées (ventes de marchandises et de prestations facturées par les entrepôts et la centrale de référencement aux magasins intégrés) ont été retraités pour 2019 à hauteur de 55 300 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé 2021, constitué comme en 2020 uniquement de l'activité Services aux réseaux, s'élève à 302,7 M€, soit +10,2 % sur l'année. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- La hausse de 9,8 % des ventes de marchandises liée à la croissance des réseaux incluant les ex-magasins intégrés repris par le réseau, des changements de gammes, du développement de la marque propre Inventiv plébiscitée par les clients, et de l'ouverture des entrepôts aux points de vente Briconautes et affiliés.

- La hausse de 11,3 % des prestations de services liée à l'augmentation du volume d'affaires et d'achats des points de vente des réseaux et notamment aux performances réalisées par les magasins modernisés.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, soit 15,8 millions d'euros, représente 5,2 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2021.

III.B. Le résultat opérationnel

Résultat opérationnel des activités maintenues (en milliers d'euros)	2021	2020
Chiffre d'affaires	302 661	274 611
Marchandises et matières consommées	(177 481)	(164 149)
Charges externes	(45 449)	(39 338)
Charges de personnel	(36 363)	(34 086)
Impôts et taxes	(3 550)	(1 697)
Autres produits et charges opérationnels	(255)	364
EBITDA (1)	39 564	35 704
Amortissements et dépréciations	(8 432)	(13 695)
Résultat opérationnel courant (2)	31 132	22 009
Opérations non courantes (3)	0	(312)
Résultat opérationnel	31 132	21 698

(1) EBITDA = « Résultat opérationnel courant » + « Amortissements et dépréciations ».

(2) Résultat opérationnel courant = Résultat opérationnel hors opérations non courantes.

(3) Opérations non courantes = opérations à caractère exceptionnel et liées en particulier au plan stratégique REBOND.

En conformité avec la Recommandation n°2013-03 émise par l'Autorité des Normes Comptables le 7 novembre 2013, relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales, le Groupe présente en « Autres produits et charges opérationnels non courants » les produits et charges correspondants aux caractéristiques restrictives énumérées au paragraphe 4.5.4. de la Recommandation.

Les indicateurs de rentabilité opérationnelle attestent de la pertinence de la stratégie déployée ces dernières années et entérinent le redressement de la situation financière du Groupe.

Ces bons résultats, gages de la compétitivité du Groupe, renforcent Mr.Bricolage dans sa capacité à mettre en œuvre avec succès le plan 1Pacte. En 2021, Mr.Bricolage a enregistré une croissance de 10,8 % de son EBITDA, à 39,6 M€, soit une marge d'EBITDA de 13,1 %. Le résultat opérationnel, à 31,1 M€, est en hausse de 43,5 % et représente une marge opérationnelle de 10,3 %, contre 7,9 % à fin 2020. La performance tient compte du plein effet des cessions des magasins intégrés (arrêt de l'activité "Commerces" en 2020), du redressement de ces derniers majoritairement repris par les adhérents et d'une excellente dynamique de marché, supérieure aux attentes initiales du Groupe.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2022

III.C. Le résultat net

Résultat net (en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat opérationnel des activités maintenues	31 132	21 698
Résultat financier	(5 012)	(5 042)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	3 067	2 756
Impôts sur les résultats (y compris CVAE)	539	(1 376)
Résultat après impôt des activités maintenues	29 726	18 036
Résultat net des activités abandonnées	4 246	(302)
Résultat de l'exercice	33 971	17 734

Comme au 31 décembre 2020, le résultat financier s'établit à -5,0 millions d'euros à fin 2021. Il comprend principalement la charge d'intérêts relative au Crédit Syndiqué signé en octobre 2019.

La quote-part de résultat net des entreprises associées s'élève à 3,1 millions d'euros contre 2,7 millions d'euros en 2020. Elle s'explique principalement par les performances de la filiale Prova opérant en Belgique.

Le résultat net des activités abandonnées (+4,2 millions d'euros) correspond au reclassement du résultat réalisé au cours de la période par les sociétés qui exploitaient des magasins intégrés jusqu'en 2020. Il comprend principalement des reprises de provisions devenues sans objet suite à la résiliation de baux avec effet avant le terme contractuel. Le résultat net de ces mêmes sociétés s'élevait à -0,3 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un produit d'impôt de 0,5 million d'euros comprenant notamment l'activation de déficits reportables, le résultat consolidé 2021 ressort à +34,0 millions d'euros (contre +17,7 millions d'euros en 2020).

III.D. Le bilan

En complément de la note 20-2 de l'annexe aux comptes consolidés, ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

Bilan consolidé (en milliers d'euros)	Société cotée	Autres sociétés	Total consolidé
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition et droits d'utilisation)	108 690	42 457	151 147
Endettement financier brut hors Groupe (incluant dettes locatives)	124 750	6 488	131 238
Trésorerie brute au bilan	90 586	(10 042)	80 544
Flux de trésorerie liés à l'activité	29 295	16 611	45 906
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	-	6 547	6 547

III.D.1. À l'actif

Les actifs non courants (principalement les actifs immobilisés) sont en hausse passant de 169,4 millions d'euros à 175,9 millions d'euros à fin 2021. Cette variation s'explique principalement par l'accroissement de la valeur des participations mises en équivalence et par l'activation de déficits reportables.

Les actifs courants (principalement stocks, créances et trésorerie) s'élèvent à 214,9 millions d'euros fin 2021 contre 191,4 millions d'euros fin 2020. Cette évolution provient principalement :

- d'une hausse des stocks de 4,8 millions d'euros en raison d'achats anticipés pour atténuer le risque de rupture en magasin du fait des difficultés d'approvisionnement liées au contexte,
- d'une baisse des créances clients et autres créances (incluant les créances d'impôts sur les sociétés) de 12,5 millions d'euros, principalement liée à une plus grande efficacité dans les actions de recouvrement,
- d'une hausse de la trésorerie de 41,4 millions d'euros due principalement à la forte progression de l'activité commerciale,
- d'une baisse du poste « Actifs classés en activités abandonnées » de 10,1 millions d'euros suite aux opérations de cessions, de résiliations et de recouvrement intervenues au cours de la période.

III.D.2. Au passif

Les capitaux propres, à 75,9 millions d'euros fin 2021, augmentent de 33,9 millions d'euros du fait principalement du résultat consolidé 2021 : +34,0 millions d'euros,

Les passifs financiers courants et non courants, à 131,2 millions d'euros fin 2021, augmentent de 1,9 millions d'euros (cf. note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les provisions, à 8,2 millions d'euros fin 2021, baissent de 1,7 millions d'euros (cf. notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés). La baisse concerne principalement les provisions pour litiges commerciaux et sociaux.

Les autres passifs (hors passifs financiers et provisions), à 175,5 millions d'euros, baissent de 4,0 millions d'euros (cf. notes 15 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants et les activités abandonnées). L'évolution des autres passifs s'explique principalement par la baisse du poste « Passifs classés en activités abandonnées » suite aux résiliations de baux intervenues au cours de la période. Cette hausse est compensée en partie par l'évolution du poste RFA à reverser.

III.E. Autres indicateurs

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr.Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser les données commerciales et financières.

III.E.1. Données commerciales Réseaux

Volume d'affaires TTC (1) des réseaux (en millions d'euros)	Nombre de magasins fin 2021	Nombre de magasins fin 2020	2021	2020	Évolution
Enseigne Mr.Bricolage (2)	390	377	1 779,4	1 658,9	+7,3 %
Enseigne Les Briconautes (3)	108	107	249,9	233,8	+6,9 %
Réseau affiliés (4)	410	370	330,8	297,4	+11,2 %
E-commerce (5)	-	-	6,8	4,6	+47,5 %
Total	908	854	2 366,9	2 194,8	+7,8 %

(1) Le volume d'affaires TTC correspond aux ventes toutes taxes incluses réalisées par les magasins qui composent les réseaux, qu'ils soient intégrés ou non, quelle que soit l'enseigne, auxquelles s'ajoute le e-commerce défini au renvoi (5).

(2) Données basées sur 390 magasins sous enseigne Mr.Bricolage, dont 318 en France au 31 décembre 2021.

(3) Estimation du volume d'affaires de 108 magasins sous enseigne Les Briconautes sur la base d'un panel de 70 magasins.

(4) Estimation du volume d'affaires de 410 affiliés Le Club sur la base d'un panel de 32 magasins.

(5) Le volume d'affaires e-commerce correspond aux ventes en ligne livrées à domicile ou retirées dans les magasins sous enseigne Mr.Bricolage en retrait-colis.

Le volume d'affaires TTC total des réseaux s'élève à 2,367 milliards d'euros à fin 2021, en hausse à surfaces courantes de 7,8 % et en croissance de 6,1 % à magasins comparables. L'enseigne Mr.Bricolage, qui regroupe 390 points de vente, représente 75 % du volume d'affaires total 2021.

III.E.2. Situation financière du Groupe

Dette Financière Nette (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dette financière brute (a) (hors dettes locatives IFRS 16)	123 823	119 783	4 040
Trésorerie brute (b)	80 544	39 172	41 373
Autres instruments financiers (c)	3 267	3 846	(579)
Dette Financière Nette (a - b - c)	40 012	76 765	(36 753)

Le crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé avant le 30 juin 2022 (hors exception prévue au contrat tel que le cas d'Excess Cash Flow). À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois).

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2022

IV – FACTEURS DE RISQUE

La société Mr.Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorablement significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Certains risques font l'objet d'un suivi particulier par le Groupe. Ils sont priorisés en première partie.

Les autres risques, qui peuvent également avoir une incidence significative, sont listés dans une seconde partie.

IV.A. Les risques suivis prioritairement par le Groupe

IV.A.1. Risques liés à la concurrence et à la concentration du marché

Le Groupe est présent sur un marché fortement concurrentiel concernant ses activités traditionnelles mais également celle de e-commerce. En France, avec un marché mature, la concurrence est particulièrement intense.

- Le Groupe ITM mise sur une nouvelle offre orientée « projets » avec de nouveaux services et solutions pour répondre aux besoins des clients.
- Le Groupe Adéo annonce une hausse de près de 13 % de son chiffre d'affaires en 2021 et des synergies entre ses enseignes. L'enseigne Weldom mise sur un concept modulaire tant sur la taille que sur l'offre.
- Le Groupe Kingfisher se tourne également en France vers des magasins de centre-ville de taille plus petite.
- De plus, la crise sanitaire a accentué les ventes en ligne et a accéléré la transformation digitale ; les pure players du type Mano Mano ont pris des parts de marché.

Le positionnement de Mr.Bricolage qui mise sur la proximité, ainsi que la stratégie web du Groupe venant en appui des magasins et permettant l'extension de l'offre, manifestent la singularité et l'agilité de Mr.Bricolage pour répondre à ces différents risques.

IV.A.2. Risques liés aux réseaux de distribution

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats appelés « Charte de l'adhérent » pour l'enseigne Mr.Bricolage. Les Briconautes et Les Jardinautes sont quant à eux, liés par un « Contrat d'adhésion Le Club ».

La Charte de l'adhérent prévoit notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

Si plusieurs résiliations ont lieu sur une même année et qu'elles ne sont pas compensées par l'arrivée de nouveaux adhérents, cela peut entraîner une perte de revenus pour le Groupe.

Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis à une procédure de sélection.

IV.A.3. Risques liés au recouvrement de créances

En 2021, le Groupe a réalisé quasi exclusivement son chiffre d'affaires auprès d'une clientèle professionnelle, composée des magasins adhérents et des fournisseurs référencés.

Concernant les adhérents, le Groupe réunit régulièrement un Comité de Risque des Créances Adhérents (CRC Adhérents) pour suivre les retards de règlement. Ce comité a tout pouvoir pour décider des mesures permettant le règlement de ses créances et dont l'action permet de constater une diminution de ce risque.

Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr.Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. L'analyse de ces données améliore la prévention des risques : ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Le Groupe a également constitué un Comité de Risque des Créances Fournisseurs (CRC Fournisseurs) pour coordonner les actions en vue de recouvrer les créances sur les fournisseurs référencés.

Le Groupe utilise les services d'une société de notation financière et un abonnement de surveillance juridique. Par ailleurs, le Groupe a mis en place en 2021 un outil de gestion du poste client permettant d'automatiser et d'historiser les actions de relances et de réduire les délais de recouvrement.

Concernant la clientèle de particuliers, qui ne représente que 1 % du chiffre d'affaires du Groupe, elle est issue de l'activité web. Le risque d'impayé est limité sur cette activité du fait de paiements, de faible valeur unitaire, encaissés d'avance lors de la passation de la commande du client.

Les créances sont décomposées dans la note 8 des comptes consolidés en trois catégories : créances magasins adhérents, créances fournisseurs référencés et autres créances clients.

Il est constaté une baisse des créances clients de 5,9 millions d'euros sur l'exercice 2021. Cette évolution concerne principalement les créances sur les adhérents en lien avec une accélération des actions de recouvrement. Le taux de provisionnement des créances clients est en diminution passant de 3,3 % sur l'exercice 2020 à 0,9 % sur l'exercice 2021. La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2021, 0,7 million d'euros, en baisse de 2,0 millions d'euros.

IV.A.4. Risques de liquidité – risques de crédit

Les risques de crédit et de liquidité sont détaillés dans la note 12 des comptes consolidés.

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué.

Dans le cadre du refinancement de son endettement, le Groupe a signé en 2019 avec ses partenaires bancaires un contrat de Crédit syndiqué d'un montant total de 111 084 milliers d'euros. Il se compose de trois tranches. Deux tranches ont un calendrier d'amortissements progressifs, la troisième tranche est remboursable in fine. Au montant nominal du crédit syndiqué se rajoutent les intérêts capitalisés (PIK) de ce même Crédit Syndiqué.

Le crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé avant le 30 juin 2022 (hors exception

prévue au contrat tel que le cas d'Excess Cash Flow). À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois).

IV.A.5. Risques liés aux Systèmes d'information

Comme pour la plupart des acteurs économiques, une faille dans les systèmes d'information pourrait avoir un impact direct sur l'activité du Groupe et en conséquence sur son chiffre d'affaires. C'est pourquoi le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information. Il met en place des actions et une organisation visant à maintenir cette sécurité.

IV.A.6. Risques liés à la conjoncture

Le marché du bricolage est un marché très saisonnier et météo dépendant.

En 2021, comme en 2020, le commerce en France a été perturbé par la crise sanitaire. Toutefois, le marché du bricolage est resté dynamique, en particulier sur le 1^{er} semestre de l'année 2021. La Banque de France a d'ailleurs publié une hausse de +11,6 % du marché des grandes surfaces de bricolage en France en 2021 (cumul 12 mois à fin décembre 2021).

Pour autant, le contexte sanitaire ou politique international a un impact direct sur le coût des matières premières et du transport; le risque, pour l'ensemble des acteurs du marché, est une hausse des prix pouvant être un frein pour les consommateurs, ainsi que des perturbations d'approvisionnement sur certains produits. Sur ce dernier point, le modèle économique de Mr.Bricolage, qui notamment s'appuie essentiellement sur des fournisseurs français ou européens, permet de faire preuve de souplesse pour trouver des solutions alternatives.

Par ailleurs les nouvelles réglementations environnementales créent un nouveau risque pour tous les acteurs du marché, comme le Décret tertiaire qui peut conduire à la raréfaction du foncier. La concurrence entre les enseignes pour l'ouverture de points de vente va s'en trouver accrue et les coûts d'investissement et d'exploitation des magasins vont augmenter.

IV.B. Les autres risques

Pour en faciliter le suivi, ceux-ci sont classés par catégorie :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé.

La société Mr.Bricolage et le Groupe n'ont pas décelé d'autres facteurs de risques.

IV.B.1. Risques opérationnels

IV.B.1.a. Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière auprès des fournisseurs référencés au titre de contrats d'approvisionnement, et veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon

significative d'un ou plusieurs contractants. Des procédures internes de référencement des produits (qualité,...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production,...) sont en vigueur dans le Groupe; leur bonne application est contrôlée par les équipes achats et qualité.

Il est rappelé que les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la Centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Deux fournisseurs représentent plus de 3 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux, et 16 autres fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être remplacée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif. Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

Les tensions actuelles sont explicitées dans le paragraphe I.A.6 « Risques liés à la conjoncture », ci-dessus.

IV.B.1.b. Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'il exploite, notamment Mr.Bricolage, Les Briconautes, Les Jardinautes et Inventiv, et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences. La propriété de marques et enseignes supporte naturellement un risque de copie, de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale sur lesquelles Mr.Bricolage opère une surveillance régulière.

IV.B.1.c. Risques liés aux actifs d'exploitation

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à d'autres sociétés. Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'invendus sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 10 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre 2021 (cf. note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté en 2021 est entre deux à trois mois pour les stocks des entrepôts intégrés et entre un et deux mois pour les stocks des entrepôts externalisés.

IV.B.1.d. Risques sociaux

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par l'équipe des ressources humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et ses représentants, qui va bien souvent au-delà des simples obligations légales lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

IV.B.2. Risques juridiques

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2022

non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

IV.B.2.a. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la Direction Juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec leurs conseils extérieurs.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Pour plus d'informations sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail des provisions, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions.

IV.B.2.b. Législations applicables

La Direction Juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière de relations entre la grande distribution et les fournisseurs, de promotion des ventes et dans le cadre de la négociation de contrats Groupe avec des prestataires extérieurs.

En outre, le Groupe s'est doté d'un Délégué à la Protection des Données dont le rôle est de s'assurer du respect du « Règlement Général sur la Protection des Données ».

IV.B.2.c. Risques industriels, environnementaux et de sécurité

Risques industriels

Aucune des sociétés du Groupe ne réalise la fabrication des produits vendus par les magasins. La société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits à marque de distributeur (MDD) appartenant au Groupe est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées.

Les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau) et/ou de sécurité (dommages aux biens et aux personnes), dans les entrepôts sont les suivants :

- l'incendie. Pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention. Les entrepôts de Voivres et L'Hospitalet bénéficient de locaux en conformité réglementaire pour le stockage des produits dangereux (rétention complète,...). Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés.
- le déversement accidentel. Pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention physique au niveau des entrepôts,
- l'explosion. Pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL. Par ailleurs, conformément aux obligations en vigueur, les entrepôts stockent les aérosols dans des cages spécifiques fermées,
- une pollution atmosphérique, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières ou d'une fuite sur le circuit de climatisation. Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés et/ou des techniciens compétents selon les obligations.

IV.B.3. Risques de marché (taux, change, actions)

La gestion des risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans les notes 12 et 18 des comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque de taux, le contrat de Crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 imposait une couverture de 66,67 % minimum du montant total de l'encours du prêt de Refinancement (55 000 milliers d'euros) et du Prêt de Consolidation (16 084 milliers d'euros) sur une durée minimum de 3 ans à compter de la date de signature du contrat soit le 20 décembre 2017. Le Groupe bénéficie toutefois des couvertures existantes mises en place lors du précédent Crédit syndiqué couvrant 7 448 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et de deux couvertures complémentaires mises en place en février 2020 et 2021 couvrant 32 500 milliers d'euros (CAP avec un prix d'exercice à 0 %) soit une couverture de 56,62 % du montant total de l'encours. Les couvertures ont pour seul objectif de couvrir la dette financière du Groupe à l'exposition des fluctuations des taux variables. La note 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition au risque de taux.

Concernant la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des instruments financiers, des achats à terme et des options de change dans le seul objectif de couvrir les achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro. Les achats effectués en dollars US (seule devise étrangère utilisée par le Groupe) représentent environ 15,6 % des achats du Groupe. Les couvertures mises en place permettent de limiter l'exposition du Groupe à la variation du cours du dollar US.

Le calcul de la position nette après gestion et de l'exposition à la hausse des taux de change est détaillé dans la note 18.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque sur actions, aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à signaler.

Concernant le risque sur valeur mobilière de placement, le Groupe peut effectuer des placements sur valeurs mobilières lorsque la trésorerie est excédentaire selon les conditions de marché. La politique du Groupe est d'investir uniquement sur des valeurs mobilières de placement avec capital garanti, le risque est donc non significatif.

IV.C. Impact social et environnemental de l'activité et lutte contre les discriminations - engagements de la société en faveur de l'économie circulaire

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 IV du Code de commerce, notre société n'est pas tenue de publier de déclarations de performance extra-financière dès lors qu'elle est incluse dans les comptes consolidés de notre société mère, qui publie elle-même une déclaration consolidée de performance extra-financière.

V – LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2021 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR.BRICOLAGE

V.A. Analyse générale de l'activité

Les ressources de la société sont basées sur les volumes d'activité de l'ensemble des magasins sous enseigne.

Elles se composent notamment :

- de ressources en provenance des magasins :
 - des cotisations contractuellement versées par les magasins adhérents, calculées sur la base de leur volume d'affaires ou d'achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
 - des royalties contractuellement versées par les magasins implantés hors de France,
 - de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services destinés aux magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, systèmes d'information) ;
- de ressources en provenance des fournisseurs :
 - des prestations de services centrale basées sur les volumes d'achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,
 - des prestations de services qualité basées sur les volumes d'achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
 - des prestations de services de coopération commerciale négociées auprès des fournisseurs,
- de ressources en provenance de l'activité e-commerce (ventes de marchandises).

V.B. L'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société Mr.Bricolage s'est établi à 114,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 9 % par rapport à 2020.

Le résultat d'exploitation s'élève à 19,2 millions d'euros en 2021 en hausse de 44 %. Cette hausse du résultat de 5,8 millions d'euros est principalement liée à l'augmentation du chiffre d'affaires généré par l'activité des magasins du réseau.

Le résultat financier s'élève au 31 décembre 2021 à -0,9 million d'euros (contre +61,6 millions d'euros à fin 2020). La variation s'explique principalement par le niveau exceptionnel des dividendes reçus des filiales en 2020 et non reconduit dans les mêmes proportions en 2021.

Le résultat exceptionnel s'élève à +11,2 millions d'euros en 2021, intégrant notamment l'impact d'une reprise de provision pour dépréciation de la situation nette négative de sa filiale Sadef.

En 2021, la société constate une charge d'impôt de 0,8 million d'euros incluant l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale dont Mr.Bricolage SA est société tête de groupe. En 2020, la société avait constaté un produit d'impôt de 0,9 million d'euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de la participation et de l'intéressement des salariés qui s'élèvent, en 2021, à 1,2 million d'euros, contre 0,5 million d'euros en 2020, le résultat net s'établit en 2021 à +27,5 millions d'euros contre +80,2 millions d'euros en 2020.

V.C. Le bilan

Le total du bilan 2021 s'élève à 408,1 millions d'euros contre 315,6 millions en 2020.

V.C.1. À l'actif

Le total de l'actif net immobilisé, arrêté à 88,7 millions d'euros à fin 2020, est de 156,1 millions d'euros fin 2021. La variation s'explique principalement par l'effet de la réévaluation libre opérée fin 2021 et par le rachat de titres auprès de l'une de ses filiales.

L'actif circulant s'élève à fin 2021 à 252 millions d'euros contre 227 millions d'euros en 2020. Cette hausse de 25 millions d'euros s'explique principalement par une hausse des disponibilités de 54 millions d'euros compensée par une baisse des créances de 33 millions d'euros (incluant les créances en comptes courants de filiales absorbées dans la période).

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 1 à 7 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

V.C.2. Au passif

Les capitaux propres atteignent 43,3 millions d'euros fin 2021 contre -45,2 millions d'euros fin 2020, compte tenu du résultat net de 2021 de +27,5 millions d'euros et de la prise en compte des écarts de réévaluations libres constatés en fin d'exercice.

Les provisions pour risques et charges diminuent, passant de 109,2 millions d'euros en 2020 à 91,7 millions d'euros en 2021.

Le total des dettes s'élève à 273 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 251 millions d'euros au 31 décembre 2020, avec les principaux mouvements suivants :

- la hausse de 4,0 millions des dettes financières,
- la hausse de 4,0 millions d'euros de dettes fournisseurs,
- la hausse de 11,1 millions d'euros des autres dettes tenant compte de l'évolution des comptes courants de trésorerie et des RFA à reverser.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 8 à 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2022

Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Factures reçues (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				347
(A)	Montant total des factures concernées (TTC)	37 094 €	173 339 €	73 178 €	711 696 €	995 306 €
Tranches de retard de paiement	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,05%	0,23 %	0,10 %	0,96 %	1,34 %
(B)	Nombre de factures exclues					0
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Montant total des factures exclues (TTC)					0,00 €
(C)	Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels: 45 jours fin de mois		

Factures émises (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				1 157
(A)	Montant total des factures concernées (TTC)	3 449 810 €	148 225 €	120 036 €	1 613 907 €	5 331 979 €
Tranches de retard de paiement	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	2,51 %	0,11 %	0,09 %	1,17 %	3,88 %
(B)	Nombre de factures exclues					0
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Montant total des factures exclues (TTC)					0,00 €
(C)	Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux		

V.D. Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit la somme de 27 480 318,24 euros sur le compte « Report à nouveau débiteur » qui s'élèvera ainsi à 70 742 053,52 euros.

Les résultats de l'exercice et les écarts de réévaluation constatés en fin d'année permettent de reconstituer les capitaux propres de la société.

V.E. Distributions antérieures des dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices. Aucun dividende ou revenu n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

V.F. Prises de participations

Au cours du 1^{er} semestre 2021, la société a acquis auprès d'une de ses filiales 17 286 titres ANPF et 6 834 titres SIFA portant ainsi sa participation respectivement à 21,3 % et 7.59 %.

V.G. L'activité des filiales et participations par branche d'activité sur l'exercice 2021

Mr.Bricolage SA contrôle, au 31 décembre 2021, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 23 des comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr.Bricolage détient des participations directes dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

La liste des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Mr.Bricolage SA est détaillée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés. Les principales entités constituant le Groupe sont, outre la société Mr.Bricolage, les sociétés Le Club, MB Log et MBI.

Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

Le Club

Activité : centrale de référencement pour l'enseigne Les Briconautes et les affiliés

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2021	19 783	11 872	35 419
2020	16 270	9 067	29 872

MB LOG

Activité : vente de marchandises auprès du réseau

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2021	200 689	3 237	71 753
2020	185 958	1 102	71 006

MBI

Activité : sourcing international (marchandises)

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2021	30 338	(322)	14 063
2020	24 284	(99)	7 853

La note 23 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA relative à ses participations et la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe relative aux sociétés mises en équivalence, donnent un complément d'informations financières.

En Belgique, La société Mr.Bricolage détient 35 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant, au 31 décembre 2021, 44 magasins sous enseigne Mr.Bricolage. Le groupe Prova compte 10 magasins intégrés et 34 magasins adhérents.

Le réseau belge a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 173,4 millions d'euros en 2021 en décroissance de -2,2 % par rapport à 2020 (en 2020, le réseau belge avait progressé de +22,6 %). Le groupe a enregistré un résultat net retraité de 8,8 millions d'euros en 2021, contre 7,7 millions en 2020.

V.H. Transactions avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont énoncées au sein de ce rapport dans la note 13 de l'Annexe aux comptes sociaux et dans la note 19.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

VI – ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, le groupe Mr.Bricolage estime à ce jour que les conséquences opérationnelles et financières de cette crise ne sont pas significatives compte tenu de l'absence de l'exposition du groupe dans ces deux territoires. Les impacts sur les chaînes d'approvisionnement de l'activité sont en cours d'évaluation. Le groupe Mr.Bricolage ne peut à ce jour évaluer les conséquences indirectes de la crise en Ukraine sur ses activités.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2022

VII – INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes physiques ou morales connues de la société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2021, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2021 et font apparaître les actionnaires au porteur ayant déclaré un franchissement de seuils.

Au 31 décembre 2021, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

ACTIONNARIAT	31/12/2021					
	Nb d'actions	% du capital	Nb total droits de vote	% des droits de vote brut	Nb de droits de vote exerçable en Assemblée	% des droits de vote réel
SIMB	5 623 312	54,13%	11 207 537	66,32%	11 207 537	66,92%
SIFA	493 450	4,75%	986 900	5,84%	986 900	5,89%
SIFI	131 894	1,27%	263 788	1,56%	263 788	1,58%
Sous Total (I)	6 248 656	60,15%	12 458 225	73,73%	12 458 225	74,39%
Michel Tabur	332	NS	664	NS	664	NS
Forcole	205 167	1,98%	410 334	2,43%	410 334	2,45%
Sous Total (II)	205 499	1,98%	410 998	2,43%	410 998	2,45%
Total Concertiste (III) = (I) + (II)	6 454 155	62,13%	12 869 223	76,15%	12 869 223	76,84%
Auto détention	150 041	1,44%	150 041	0,89%	-	-
Public	3 783 559	36,42%	3 878 904	22,95%	3 878 904	23,16%
Dont Keren (1)	501 468	4,83%	501 468	2,97%	501 468	2,99%
Dont Amiral Gestion (2)	1 055 172	10,16%	1 055 172	6,24%	1 055 172	6,30%
Dont FMR LLC (3)	1 136 000	10,94%	1 136 000	6,72%	1 136 000	6,78%
Dont Dimensional Fund Advisor (4)	45 356	0,44%	45 356	0,27%	45 356	0,27%
Dont FCPE Mr.Bricolage (actionnariat salarié)	78 406	0,75%	156 812	0,93%	156 812	0,94%
Total	10 387 755	100%	16 898 168	100%	16 748 127	100,00%

(1) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 14 janvier 2019 de la société Keren Finances

(2) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 2 août 2021 de la société Amiral Gestion.

(3) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 26 juillet 2013 de la société FMR LLC (Fidelity Investments).

(4) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 20 décembre 2019 de la société Dimensional.

NS : Non significatif

VII.A. Modifications de l'actionnariat au cours de l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, la société Mr.Bricolage a été destinataire de plusieurs notifications relatives à des franchissements de seuils légaux et statutaires.

Par courrier reçu le 21 juin 2021, la société par actions simplifiée Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 juin 2021, le seuil de 10 % du capital de la société MR BRICOLAGE et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 011 257 actions MR BRICOLAGE représentant autant de droits de vote, soit 9,74 % du capital et 5,97 % des droits de vote de cette société (avis AMF n°221C1466).

Par courrier reçu le 2 août 2021, la société par actions simplifiée Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 juillet 2021, le seuil de 10 % du capital de la société MR BRICOLAGE et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 055 172 actions MR BRICOLAGE représentant autant de droits de vote, soit 10,16 % du capital et 6,23 % des droits de vote de cette société (avis AMF n°221C1956).

Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « L'acquisition des titres de la société MR BRICOLAGE par la société Amiral Gestion s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société MR BRICOLAGE ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur

la gestion de cette dernière. La société Amiral Gestion n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société MR BRICOLAGE ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

Par courrier du 10 août 2021, le FCPE Mr.Bricolage a déclaré à la société détenir 173751 droits de vote et avoir franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage.

VII.B. Action de concert – Expiration du pacte d'actionnaires

Par courrier reçu le 12 avril 2013, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée de la dénonciation du pacte d'actionnaires existant entre Monsieur Michel Tabur, Madame Janine Tabur, la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) et la société Forcole d'une part, les sociétés Dicarol Investissement et Elimel Investissement d'autre part, et les sociétés SIMB, SIFA et SIFI, de troisième part, au résultat de laquelle le pacte est arrivé à expiration le 10 mars 2013 [...] (Avis AMF 213C0466).

Les négociations entreprises entre les parties ont abouti à la décision commune de ne pas conclure un nouveau pacte d'actionnaires.

Les parties ont précisé que l'absence de pacte ne remet pas en cause l'action de concert existant entre elles, vis-à-vis de la société Mr.Bricolage (Avis AMF 213C0634).

Le rachat des 2 350 000 actions MR BRICOLAGE de la famille Tabur par le Groupe ANPF le 8 juillet 2016 ne remet pas en cause l'action de concert existant entre le Groupe ANPF et Monsieur Michel Tabur, nonobstant les cessions réalisées par les membres de sa famille (Avis AMF 216C1385).

La démission de Monsieur Michel Tabur de son mandat d'administrateur ne remet pas en cause l'action de concert.

VIII – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2021

VIII.A. Engagement de conservation de titres (article 885 I Bis du Code Général des Impôts)

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun engagement de conservation de titres à la connaissance de la société.

VIII.B. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

VIII.B.1. Autorisation en cours

La société Mr.Bricolage a renouvelé lors de son Assemblée Générale du 21 avril 2021 l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles

opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou de plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société s'est réservé le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat à 20 € par action, soit un montant total maximum de l'opération de 20775500 euros.

VIII.B.2. Bilan du programme au cours de l'exercice 2021

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 à l'acquisition en bourse de 70 122 actions au cours moyen de 10,0327 euros et à la cession en bourse de 69 280 actions au cours moyen de 10,1571 euros en vue de poursuivre l'objectif « animation de la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ».

À la clôture de l'exercice 2021, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 150 041 actions dont 55 071 actions (soit 0,53 % du capital social) affectées à l'actionnariat salarié, 19 236 actions (soit 0,18 % du capital social) affectées à l'objectif de liquidité et 75 734 actions (soit 0,73 % du capital social) affectées à l'objectif de croissance externe.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 480 131,20 euros représentait 1,44 % du capital social au 31 décembre 2021. Il n'y a eu aucune utilisation d'actions autodétenues en cours de l'exercice 2021.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2022

Aucune réallocation d'action à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice.

En 2021, aucun frais de négociation n'a été supporté.

VIII.C. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-13, L.233-29, L.233-30 et R.233-19 du Code de commerce)

Néant.

VIII.D. État de la participation des salariés au capital de la société Mr.Bricolage au 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE MR BRICOLAGE, détenaient 78 406 actions (0,75 % du capital de la société) au 31 décembre 2021.

VIII.E. Observation du Comité Social Économique (CSE)

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation.

VIII.F. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 95 703 euros.

VIII.G. Activités de recherche et de développement (Article L.232-1 du Code de commerce)

Dans le cadre de ses activités, la société Mr.Bricolage a engagé des frais de recherche et de développement principalement dans le domaine informatique.

VIII.H. Reconstitution des capitaux propres

Il est rappelé que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. L'Assemblée Générale du 12 juin 2019 avait dans ce cadre décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, en application de l'article L 225-248 du Code de commerce.

Au regard de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les capitaux propres sociaux ont été reconstitués et ressortent ainsi à 43 258 770,30 euros. Ils sont donc désormais supérieurs à la moitié du capital social. Il sera demandé aux actionnaires de constater ce point lors de la prochaine Assemblée.

VIII.I. Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (Article L.464-2 du Code de commerce)

Néant.

VIII.J. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'Article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société

En application des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF, il vous est présenté l'état récapitulatif des opérations réalisées et portées à la connaissance de la société au cours de l'année 2021 :

	SIMB
Acquisitions d'instruments financiers :	Acquisitions d'actions
Prix moyen pondéré	10,35
Montant total des acquisitions	404 550,45
Nombre d'actions acquises	39 087
	ANPF
Cessions d'instruments financiers :	Cessions d'actions
Prix moyen pondéré	10,35
Montant total des cessions	404 550,45
Nombre d'actions cédées	39 087

Le Conseil d'Administration

Le 16 mars 2022

ANNEXES

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Rapport de gestion

Résultat des cinq derniers exercices

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	114 470 510	105 497 243	98 844 915	108 532 184	97 791 333
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	13 992 359	77 840 241	(12 179 774)	6 534 662	8 307 078
Impôts sur les bénéfices	806 623	(851 715)	(1 995 583)	(3 266 688)	(3 473 214)
Participation et intéressement des salariés	1 224 163	524 482	321 109	94 561	206 275
Dotations amortissements et provisions	(15 518 746)	(2 465 994)	19 577 273	213 639 564	46 923 378
Résultat net	27 480 318	80 244 795	(30 082 574)	(203 932 775)	(35 349 361)
Résultat distribué (1)	0	0	0	0	6 232 653
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements et provisions	1,15	7,49	(1,01)	0,93	1,11
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	2,65	7,72	(2,90)	(19,63)	(3,40)
Dividende attribué (1)	0	0	0	0	0,60
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	297,83	295,08	334,35	369,52	369,52
Masse salariale (en euros)	16 401 068	16 409 241	18 042 073	18 333 905	15 467 210
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8 522 569	8 245 384	8 762 470	8 902 328	7 377 170

(1) pour l'exercice dont les comptes sont soumis à l'Assemblée Générale, les dividendes correspondent à ceux proposés par le Conseil d'Administration.